

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 MARS 2025

Délégués Titulaires présents : BERTRAND Elisabeth, BERTRAND Mélanie, GODARD Sophie, JEAN Guillaume, LUCAS Germain, MARTINEAU Philippe, RAMBAUD Olivier, REGNIER Benjamin, VION-GOVAERT Anne

Délégués Titulaires absents : BOITEAU Delphine, MERLET Adrien,

Secrétaire d'assemblée : BERTRAND Elisabeth

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 janvier 2025

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal du conseil du 21 janvier 2025.

2- Compte rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal

Monsieur le Maire informe les membres du conseil des décisions prises par délégation depuis le dernier conseil.

➤ Les devis signés :

OBJET	TIERS	MONTANT	DATE
Représentation samedi 19 juillet 2025	TRPL	941,59 €	13/02/2025
Sonorisation salle de la Cité	SARL Cholet Music	964,28 €	13/02/2025
Renouvellement plaques Circuit des Fontaines	Hélène Charron	385,00 €	26/02/2025
Panneaux de signalisations	Nadia Signalisation	1 014,06 €	26/02/2025

3- Participations aux dépenses de fonctionnement de l'école Sainte Marie des Vents (2024/2025)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les demandes de subventions reçues en mairie.

Les élèves de la Commune de Mallièvre sont inscrits à l'Ecole Privée Mixte « Sainte Marie des Vents » de Mallièvre/Treize-Vents.

Pour l'année scolaire 2024/2025, la Commune de Mallièvre versera donc une subvention, pour les élèves domiciliés dans sa commune et inscrits à l'Ecole Privée Mixte « Sainte Marie des Vents » de Mallièvre/Treize-Vents, à l'Ogec de Mallièvre/Treize-Vents, soit :

112 élèves inscrits à l'Ecole Privée Mixte « Sainte Marie des Vents » de Mallièvre/Treize-Vents dont 10 domiciliés à Mallièvre.

Il est proposé de verser :

501 €uros x 7 élèves élémentaires = 3 507 Euros

1 055 €uros x 3 élèves maternelles = 3 165 Euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé du Maire,
- **DECIDE** de verser à l'OGEC de Mallièvre/Treize-Vents le montant de 6 672 €uros.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025

4- Convention de partenariat pour l'animation de l'espace jeunes « L'Entrepotes » et l'accueil de loisirs adolescents 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été jugé opportun de soutenir le projet de la commune de Treize-Vents pour proposer aux jeunes de nos communes un lieu d'accueil et d'échanges et que l'association Calypso propose de répondre à ce besoin en offrant un nouveau service d'animation à destination des jeunes.

Monsieur le Maire présente le projet de convention à intervenir avec l'association Calypso définissant notamment le budget, les modalités de financement et les engagements de chacun.

Conformément au budget présenté, la convention prévoit que la commune de Mallièvre finance le fonctionnement de l'espaces jeunes et de l'accueil de loisirs adolescents à hauteur de 445 € pour l'année 2025.

Le terme de cette convention interviendra en décembre 2025 puis sera reconduite l'année prochaine selon la participation financière de la CAF.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention annexée pour l'animation à destination des jeunes
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et à intervenir avec l'association Calypso et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la présente affaire
- **DIT** que la somme de 445 € sera versée à l'association Calypso pour l'animation de l'espaces jeunes et de l'accueil de loisirs adolescents

5- Budget annexe "Lotissement Saint Jacques" - Approbation du compte financier unique (CFU) 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération D-2023-34 du 17 octobre 2023 portant adoption de la nomenclature M57 abrégée à compter du 1^{er} janvier 2024,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	11 846,14 €				11 846,14 €	
Opérations de l'exercice	3 888,00 €				3 888,00 €	
TOTAL	15 734,14 €				15 734,14 €	
Résultats de clôture	3 888,00 €					
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	15 734,14 €				15 734,14 €	
RESULTATS DEFINITIFS	15 734,14 €					

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune,

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le Compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation budgétaire et financière de la commune,

Considérant que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

6- Budget principal - Approbation du compte financier unique (CFU) 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération D-2023-34 du 17 octobre 2023 portant adoption de la nomenclature M57 abrégée à compter du 1^{er} janvier 2024,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		177 129,87 €	121 845,75 €		121 845,75 €	177 129,87 €
Opérations de l'exercice	145 016,88 €	268 733,91 €	268 258,71 €	226 215,26 €	413 275,59 €	494 949,17 €
TOTAUX	145 016,88 €	445 863,78 €	390 104,46 €	226 215,26 €	535 121,34 €	672 079,04 €
Résultats de clôture		123 717,03 €	42 043,45 €			
Restes à réaliser			52 431,56 €	297 936,26 €		
TOTAUX CUMULES	145 016,88 €	445 863,78 €	442 536,02 €	524 151,52 €	535 121,34 €	672 079,04 €
RESULTATS DEFINITIFS		300 846,90 €	163 889,20 €			

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune,

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le Compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation budgétaire et financière de la commune,

Considérant que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

7- Demande de subvention PCC (Aménagement abords halles, façade local maison Lucas, ouvertures Point I) – Annule et remplace délibération D-2024-09

Monsieur le Maire rappelle que les communes homologuées petites cités de caractère peuvent déposer une demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire pour les travaux d'aménagement d'espaces publics ainsi que sur les travaux extérieurs des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise en conseil du 9 janvier 2024 concernant l'aménagement extérieur du local maison Lucas mais qu'il convient de l'actualiser.

Les projets d'aménagement des abords des halles, de la rénovation de la façade du local maison Lucas ainsi que du changement de deux ouvertures du Point Info s'insèrent dans les projets susceptibles d'être soutenus par ces fonds.

Il est proposé de solliciter une subvention au titre des aménagements communaux auprès de la Région pour les travaux cités ci-dessus :

Dépenses	Montant HT	Recettes attendues	Montant HT
Travaux aménagement abords des Halles	68 870,25 €	Région Pays de la Loire - PCC	28 403,07 €
Rénovation façade maison Lucas	16 828,00 €	DETR	25 709,48 €
Changement ouvertures Point Info	8 978,65 €	Commune - Autofinancement	40 564,36 €
Total	94 676,90 €	Total	94 676,90 €

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé du Maire
- **DECIDE** de solliciter la subvention de la Région des Pays de la Loire pour les travaux d'aménagement des abords des halles, de la rénovation de la façade du local maison Lucas ainsi que du changement de deux ouvertures du Point Info
- **AUTORISE** à solliciter une autorisation de commencement des travaux
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

8- Questions diverses

➤ Calendrier conseils municipaux 1^{er} semestre 2025 :

Une modification a été effectuée sur le planning des prochains conseils municipaux en raison des délais du vote du budget. Pour rappel, la date butoir du vote du budget est fixé au 15 avril. C'est pourquoi, il est préférable d'avancer le conseil fixé du 15 avril 2025 au mardi 25 mars 2025.

➤ Demande de subvention exceptionnel Les Petits Lutins :

L'association des Petits Lutins a adressé par un mail du 29 janvier 2025 une demande de subvention exceptionnelle pour l'achat de nouveaux jeux extérieurs, les actuels ayant plus de 10 ans et certains commençant à se détériorer.

La CAF a été sollicité et octroi à l'association une subvention à hauteur de 40 % du coût total du devis présenté. Il reste donc à charge 643.20 €.

Dans le principe, les élus de Treize-Vents ont donné leurs accords pour le versement d'une subvention. Le mode de calcul pourrait être celui appliqué pour la participation aux dépenses de fonctionnement l'accueil de loisirs et du restaurant scolaire de Treize-Vents à savoir 90%-10%. Cela représenterait une subvention exceptionnelle de 64.32 €. Elle serait intégrée à la subvention annuelle.

Le conseil municipal donne un avis favorable à la demande de subvention exceptionnelle.

➤ Diverses demandes Point I :

Katia Guinaudeau, responsable du service Tourisme, aimerait savoir ce qu'il en est de la demande concernant le changement de deux ouvertures au Point I. Elle nous avait fait parvenir un devis pour un montant de 10 774.38 € TTC. Deux autres artisans ont été sollicités de notre côté et dont un seul nous a fait retour à ce jour avec un montant de 12 900 € TTC.

Elle souhaite également savoir si le dossier de la réfection du circuit des Fontaines est avancé et quand les nouvelles bornes seront opérationnelles.

Enfin, Katia demande s'il est possible de mettre un tube dans la jardinière à l'entrée du Point Info qui permettrait de glisser la flamme de l'office les jours d'ouverture.

Les travaux de changement des ouvertures vont être inscrits à la section investissement du budget principal 2025 et une subvention Petites Cités de Caractère sera sollicitée.

Le projet de réfection du circuit des Fontaines est toujours en cours. Les prochaines bornes devraient être un peu plus grandes pour intégration d'un QR code.

Pour la flamme du Point Info, un fourreau peut être installé sur la jardinière mais plutôt en extérieur.

- **Tourisme, Culture, Communication**

PCC

La cotisation pour l'année 2026 va augmenter à la suite à l'embauche de personnel et l'augmentation de charges pour l'association.

L'association relance les « Dimanche de caractère » qui ont pour principe d'organiser des visites de communes hors saison touristique.

Les 50 ans de l'association auront lieu le 6 et 7 juillet 2025.

La visite d'homologation est fixée au 7 novembre 2025.

Pavé

Le Pavé printemps/été est en cours de préparation.

Solidarité Familles

La référente à la commission solidarité Familles au sein de la communauté de communes du Pays de Mortagne présente l'association UDAF (Union Départementales des Associations Familiales). Cette association propose beaucoup de services à destination des familles (écoute, accompagnement, représentation). Une brochure est disponible en mairie.

Elle rapporte également que lors des dernières commissions de janvier et février, le sujet de l'analyse des besoins sociaux a été évoqué. Cette analyse est obligatoire pour les communes de plus de 1 500 habitants et doit être « normalement » réalisée au cours de l'année suivant le renouvellement du conseil municipal. Elle permet d'orienter les communes dans l'élaboration de projets territoriaux adaptés.

Association Familles Rurales

L'association Familles Rurales va relancer son marché américain. Il est prévu en juin 2025.

Sa santé financière s'est améliorée et est même retournée dans le positif grâce notamment aux repas confectionnés par elle-même lors de la randonnée semi-nocturne.

- **Espaces verts, Bâtiments, Voiries**

Projet Halle

L'analyse des offres a été présentée par le cabinet R&C aux membres de la commission travaux le 24 février 2025. La décision d'attribution des lots va pouvoir être prise à la suite du prochain conseil municipal du 25 mars 2025.

Éclairage public

Suite à la rencontre avec M André du SYDEV, les problèmes d'éclairage public ont bien été identifiés par ses services et les travaux de réparation et/ou remplacement représentent un certain coût. Un état des lieux va être établi sur l'ensemble du réseau et le projet de rétrofit sera intégré dans celui-ci. En fonction de cet état des lieux, les travaux pourraient être étalés.

Aménagement paysager

L'entreprise R Services et Locations sollicitée pour les différents aménagements paysagers a effectué les travaux au Cimetière, dans la rue du Pavé et aux parkings de la Teinturerie et Génovette. Il reste donc plus que le jardin Marie-Eulalie et les abords du terrain de tennis.

Parking Génovette

À la suite des travaux de remplacement d'un accessoire sur le réseau d'eau potable près de l'abri bus, Suez a pris contact avec l'entreprise qui avait effectué les travaux d'aménagement des parkings afin de remettre en état les lieux.

Elle doit également refaire une partie des bétons désactivés comme convenu à la suite de la réception des travaux.

Litige aménagement centre bourg

Une nouvelle réunion d'expertise est programmée le lundi 10 mars 2025.

Mairie

Les oiseaux grattent dans la façade de la mairie côté Pavé ce qui occasionne des désagréments dans la cour de la propriété attenante. Les élus n'ont pas de solutions pour éviter ceci.

MAM

Deux convecteurs doivent être changés. Un électricien a été sollicité et a remis un devis d'un montant de 3 337.36 € TTC. Les convecteurs spécial petite enfance vont être commandés auprès d'un fournisseur de matériel électrique et l'adjoint technique effectuera les travaux.

Agent technique

Un adjoint technique a été recruté depuis le 3 février 2025.

- **Divers**

Un porteur de projet a sollicité la commune afin de savoir si un local serait disponible pour s'implanter sur notre territoire à l'issue de sa formation. La modification du garage de la maison « Lucas » en local/atelier pourrait peut-être lui convenir mais les travaux d'aménagement intérieur ne sont pas programmés dans l'immédiat.

DATE DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX – 20 H

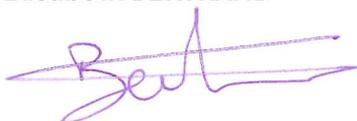
✍ 25 mars 2025

✍ 8 juillet 2025

✍ 27 mai 2025

Séance levée à 21h50

**Le Secrétaire de Séance,
Elisabeth BERTRAND**



**Le Maire,
Guillaume JEAN**

